

COMMUNE DE PAVANT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 22 mars 2013

L'an deux mille treize et le vingt deux mars à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Mairie sous la présidence d' Olivier CASSIDE.

PRESENTS : Olivier CASSIDE, Frédéric HÉRICOURT, Samyr CHOUAKRI (à 21h30), Guy CHAUVIN, François CHARLES, Franck LEMONNIER, Pascal ANGOT, Jean-Marie CESARION (à 20h20), Vincent MARI-LLORIA, Patrick JOLY formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Absents non excusés : Frédéric BOURJAT, Christophe NICOT

Procurations : Isabelle FOURNIER à Olivier CASSIDE

Secrétaire de séance : Olivier CASSIDE

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20 heures

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 novembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Intégration La Celle sous Montmirail à la communauté de communes (DE 2013 01)

Monsieur le Maire expose que le schéma départemental de coopération intercommunal arrêté le 22 décembre 2011 envisage un déplacement des limites territoriales entre les communes de La Celle-sous-Montmirail et Vendières afin de faire disparaître la discontinuité territoriale entre La Celle-sous-Montmirail et la communauté de communes du Canton de Condé-en-Brie. Le schéma départemental de coopération intercommunal vise à supprimer la discontinuité territoriale de la communauté de communes du canton de Condé en Brie en modifiant le périmètre de la communauté de communes du canton de Charly sur Marne à laquelle la commune de La Celle sous Montmirail sera intégrée. A cet effet, le conseil municipal de chaque commune adhérent doit se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'émettre un avis non favorable au projet du nouveau périmètre de la communauté de communes du canton de Charly sur Marne proposant l'intégration de la commune de la Celle sous Montmirail, considérant qu'elle doit intégrer la communauté de communes de son choix.

Adhésion au syndicat intercommunal AGEDI (DE 2013 02)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des documents en sa possession (règlement intérieur) portant sur les conditions d'adhésion au syndicat Intercommunal A.G.E.D.I pour l'informatisation des communes rurales et autres collectivités publiques.

Le Conseil Municipal, **Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité,**

Article 1 : D'approuver les statuts du Syndicat Intercommunal dénommé "Agence de Gestion et Développement Informatique" (ÂGE) et le Règlement Intérieur, tels que joints en annexe de la présente.

Article 2 : D'adhérer au Syndicat Intercommunal dénommé A.G.E.D.I selon l'objet mentionné à l'article 2 des statuts.

2013/01

Article 3 : De charger M. Olivier CASSIDE, Maire de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en oeuvre la présente délibération.

Article 4 : De désigner M. Olivier CASSIDE comme représentant de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal.

Article 5 : D'inscrire au budget chaque année le montant de la participation de la collectivité au Syndicat.

Convention d'intervention conseiller prévention intercommunal (DE 2013 03)

Monsieur le Maire expose la nécessité et obligation de faire intervenir un conseiller de prévention chargé d'assister et de conseiller les autorités territoriales dans la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité relatives aux agents. Dans ce cadre, la communauté de communes du canton de Charly sur Marne a proposé le recrutement d'un conseiller de prévention intercommunal qui exercera sa mission au profit de la communauté de communes du canton de Charly sur Marne, de la communauté de communes de Condé en Brie et des communes adhérentes.

Le Maire lit aux membres présents la convention proposée stipulant entre autres la mission du conseiller de prévention intercommunal et les conditions de la participation financière de la commune (86€ par an par agent pour commencer).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 10 voix pour et 1 abstention, d'accepter la convention d'intervention d'un conseiller de prévention intercommunal avec la Communauté de communes de Charly sur Marne, renouvelable par tacite reconduction au 1er janvier de chaque année.

Loyer appartement (DE 2013 04)

Considérant que l'appartement situé au dessus de la mairie n'a pas été loué depuis plusieurs mois et compte tenu de son degré de vétusté, la commission des finances propose de baisser le prix du loyer et de fixer le nouveau tarif comme suit :

- loyer mensuel 400 €
- dépôt de garantie égal à un mois de loyer
- tarif révisé chaque année sur la base de l'indice de référence des loyers

publié par l'INSEE (loyer fixé à la signature du bail x dernier indice publié / indice de référence à la signature du bail)

- charges (eau, électricité, redevance ordures ménagères)

Le conseil municipal après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité, la révision du loyer comme présenté ci- dessus

FIXE le loyer mensuel de l'appartement situé au dessus de la mairie à 400€ (hors charges) à compter du 1er janvier 2013

CHARGE le Maire de modifier le bail d'habitation en cours si nécessaire.

Révision tarifs eau et assainissement (DE 2013 05 bis)

Le Maire expose la proposition de la commission des finances relative à la révision des tarifs de l'eau et de l'assainissement par le maintien du montant des parts fixes et une augmentation des parts variables.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas modifier le tarif des parts variables de l'eau et de l'assainissement et d'appliquer une augmentation sur la redevance d'assainissement et la consommation de l'eau .

Les tarifs applicables 1er janvier 2013 (consommation novembre 2012 à novembre 2013) se résument ainsi :

Location de compteur	69.00 € par an
Eau	0.92€ le m3
Taxe assainissement	95.80 € par an
Redevance assainissement	0.70 € le m3

Le Maire précise que compte tenu des investissements indispensables à venir l'augmentation du tarif est nécessaire.

Approbation du CA 2012, commune (DE 2013 06)

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Guy CHAUVIN délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 de la commune dressé par Monsieur Olivier CASSIDE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS

Résultats reportés		229 971.40	81 814.33		81 814.33	229 971.40
Opérations de l'exercice	471 364.65	630 016.03	125 855.02	113 265.41	597 219.67	743 281.44
TOTAUX	471 364.65	859 987.43	207 669.35	113 265.41	679 034.00	973 252.84

Résultats de clôture		388 622.78		-94 403.94		294 218.84
Restes à réaliser			19 499.00		19 499.00	0.00
TOTAUX CUMULES	471364.65	859 987.43	227 168.35	113265.41	698533.00	973252.84
RESULTATS DEFINITIFS						274719.84

Constata aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Approbation des comptes de gestion 2012, commune (DE 2013 07), Eau (DE 2013 11), Assainissement(DE 2013 14)

Le Maire présente les comptes de gestion de la commune et des services de l'eau et de l'assainissement dressés par le trésorier de Charly sur Marne et précise qu'ils correspondent au résultat des comptes administratifs. Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des présents décide d'approuver chaque compte de résultat.

Affectation du résultat 2012, commune (DE 2013 08)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Guy CHAUVIN, constate que le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2012 approuvé par l'assemblée fait apparaître les résultats suivants :

En FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice	158 651.38 €
Résultat global antérieur	229 971.40 €
RESULTAT CUMULE	388 622.78 €

En INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice	- 12 589.61 €
Résultat antérieur	- 81 814.33 €
RESULTAT CUMULE (1)	- 94 403.94 €

RESTE A REALISER

2013/03

En dépenses(2)	19 499.00 €
En recettes (3)		
BESOIN EN FINANCEMENT (1+2+3)		-113 902.94 €

Taux des quatre taxes (DE 2013 09)

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des 4 taxes directes locales, décide à l'unanimité de retenir les taux suivants pour l'année 2013 :

Taux de Taxe d'habitation	27.18 %
Taux de Taxe sur le foncier bâti	23.94 %
Taux de taxe Taxe sur le foncier non bâti	47.21 %
Taux de Cotisation Foncière des Entreprises	18.92%

Budget primitif 2013, commune

Après consultation du budget proposé par chapitres, les membres présents votent à l'unanimité le budget primitif équilibré en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement pour 904 687.84 € et en investissement pour 1 307655.78€. Dépenses principales inscrites en investissement :travaux destinés à la réouverture partielle de l'église, changement des portes fenêtres et volets de la mairie, étude sauvegarde pigeonier, ravalement de la mairie, restauration du monument aux morts.

Approbation du CA 2012, Eau (DE 2013 10)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Guy CHAUVIN, délibérant sur le compte administratif du service de l'eau, de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Olivier CASSIDE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		77 690.61		4 234.83		81 925.44
Opérations de l'exercice	54 762.23	64 624.91	9 742.30	8 578.27	64 504.53	73 203.18
TOTAUX	54 762.23	142 315.52	9 742.30	12 813.10	64 504.53	155 128.62
.....						
Résultats de clôture	87 553.29	3 070.80	
Restes à réaliser.....					0.00
TOTAUX CUMULES	54 762.23	142 315.52	9 742.30	12 813.10	64 504.53	155128.62
RESULTATS DEFINITIFS					90 624.09

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Affectation du résultat 2012, Eau (DE 2013 12)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur CHAUVIN constate que le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2012 approuvé par l'assemblée fait apparaître les résultats suivants :

En FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice	9 862.68 €
Résultat global antérieur	77 690.61 €
RESULTAT CUMULE	87 553.29 €

En INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice	- 1 164.03 €
Résultat antérieur	4 234.83 €
RESULTAT CUMULE (1)	3 070.80 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT	3 070.80 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter le résultat de l'exercice 2012 de la façon suivante :

002	Résultat de fonctionnement reporté	87 553.29 €
001	Résultat d'investissement reporté	3 070.80 €

Budget primitif 2013, eau

Après consultation du budget proposé par chapitres, les membres présents votent à l'unanimité le budget primitif équilibré en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement pour 150 243.29 € et en investissement pour 229 641.29 € . Principales dépenses d'investissement : 'acquisition de nouveaux compteurs d'eau et de l'installation d'un surpresseur rue Grousy .

Approbation du CA 2012, Assainissement (DE 2013 13)

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Guy CHAUVIN, délibérant sur le compte administratif du service de l'assainissement, de l'exercice 2012 dressé par Monsieur Olivier CASSIDE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :
lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		46 454.12		19 529.59		65 983.71
Opérations de l'exercice	54 340.35	57 915.24	5 806.07	12 488.63	60 146.42	70 403.87
TOTAUX	54 340.35	104 369.36	5 806.07	32 018.22	60 146.42	136 387.58
Résultats de clôture	50 029.01	26 212.15		76 241.16
Restes à réaliser.....					0.00

TOTAUX CUMULES	54 340.35	104369.96	5 806.07	32 018.22	60 146.42	136 388.18
RESULTATS DEFINITIFS						76 241.76

2013/05

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci- dessus

Affectation du résultat 2012, Assainissement (DE 2013 15)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Guy CHAUVIN, constate que le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2012 approuvé par l'assemblée fait apparaître les résultats suivants :

En FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice	3 574.89 €
Résultat global antérieur	46 454.72 €
RESULTAT CUMULE	50 029.61 €

En INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice	6 682.56 €
Résultat antérieur	19 529.59 €
RESULTAT CUMULE	26 212.15 €

EXCEDENT DE FINANCEMENT (1+2+3) 26 212.15 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter le résultat de l'exercice 2012 de la façon suivante :

002	Résultat de fonctionnement reporté	50 029.61 €
001	Résultat d'investissement reporté	26 212.15 €

Budget primitif 2013, assainissement

Après consultation du budget proposé par chapitres, les membres présents votent à l'unanimité le budget primitif équilibré en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement pour 107 489.61 € et en investissement pour 152 101.76 € . Principales dépenses d'investissement : 'étude préalable au choix de la future station d'épuration.

Subventions aux associations (DE 2013 16)

Le Maire présente la liste des demandes de subventions des associations de Pavant et l'étude faite au préalable par la commission des finances.

Il précise que Monsieur Cesarion, Monsieur Héricourt et lui même ne prendront pas part au vote compte tenu de leur statut de responsable d'association.

Le conseil municipal décide par 9 voix pour et 2 abstentions, d'octroyer les subventions aux associations comme suit :

- Club saint Bald	2 000 €
- Coopérative scolaire	400 €
- Foyer rural	3 000 €
- Lire et découvrir	75 €
- Cercle des anciens	1 000 €
- As pavant	4 435 €
- Les Champagnards	1 400 €
- Bibliothèque de Pavant	1 500 €
- Comité des fêtes	4 600 €
- Les extragones	4 500 €

2013/06

La subvention destinée à l'association "les extragones" sera versée en deux fois , 2000€ après le vote du budget ; les 2500 € restants seront versés à l'issue de la mise en place de la nouvelle durée de fonctionnement de la périscolaire instaurée dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Questions diverses :

L'installation du surpresseur (après appel d'offre) devrait permettre de mettre fin aux problèmes de baisse de pression rue Grousy .

Un raccord d'enrobé a été très mal fait rue Grousy, Monsieur Casside va prendre contact avec l'entreprise concernée.

En réponse à Monsieur Chouakri plusieurs élus répondent qu'il n'est pas envisageable de baisser la taxe foncière et la taxe d'habitation compte tenu du gel des dotations de l'état dès 2014 et des investissements à prévoir pour l'avenir.

Monsieur Chouakri demande s'il est possible de bénéficier de l'enveloppe parlementaire en matière de subvention et Monsieur Casside confirme qu'un dossier sera déposé dans le cadre de demande d'aide pour la réparation de la toiture de l'école mais la commune n'a aucune garantie d'obtenir cette subvention

Monsieur Lemonnier informe de la commande prochaine de fleurs à repiquer et de petit matériel pour le restaurant scolaire (petites cuillères, portes- manteaux)

La séance est levée à 23 heures

Vu par nous, Olivier CASSIDE, Maire de la commune de PAVANT pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

Le Maire
Olivier CASSIDE